

CAHIER DES CHARGES

Marché de travaux

Procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Maître d'ouvrage :

Commune de BENAIS – place de l'église – 37140 BENAIS

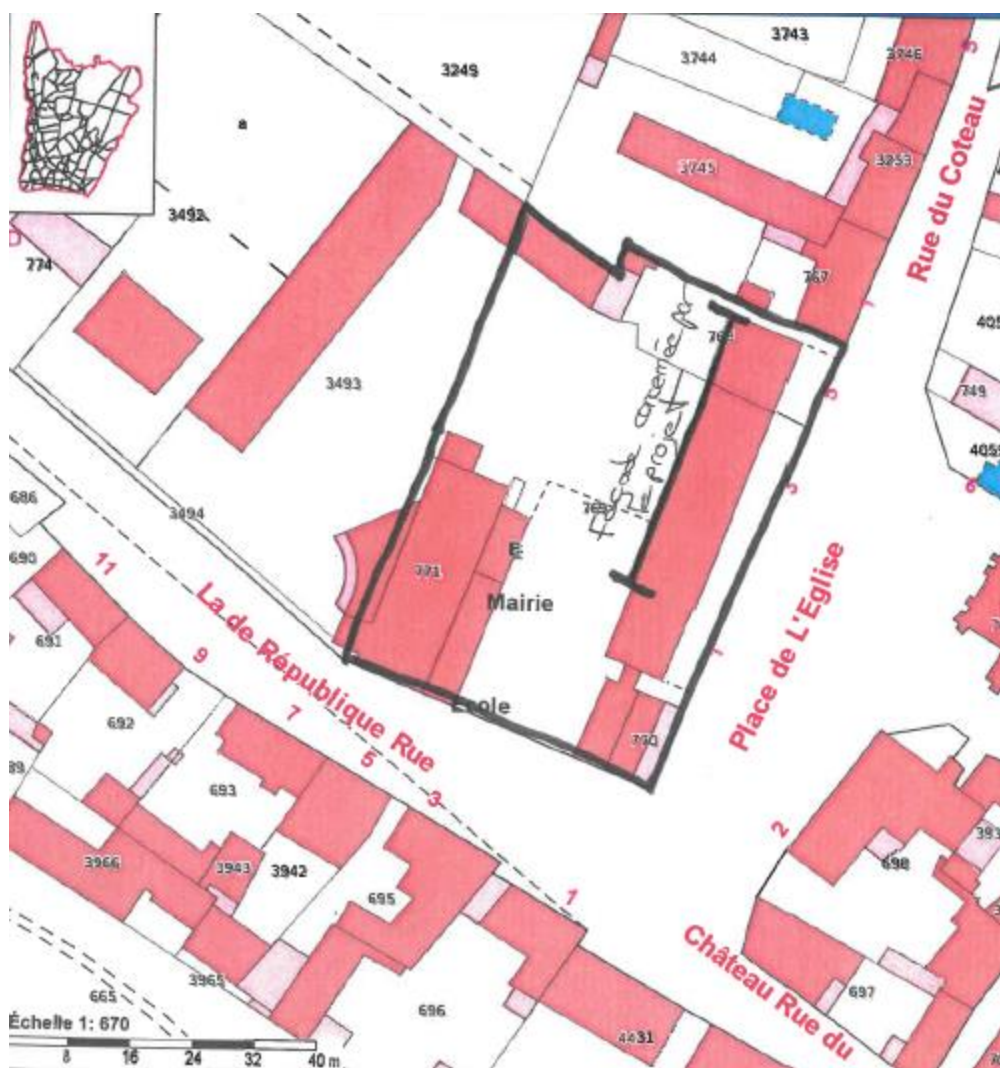
Tel : 02.47.97.30.11

E-mail : secretariat.benais@orange.fr

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00

Procédure : Le marché est passé selon la procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre. L'entreprise atteste qu'elle n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner.

Lieu d'exécution : Commune de BENAIS – Rue de la République – Parcelles cadastrées E768 et E769



Objet du marché et description du marché : Travaux de ravalement de la façade ouest du bâtiment municipal (voir photo en dernière page)

- Travaux sur pierres de taille : Réfection en pierre calcaire des encadrements de toutes les ouvertures existantes
- Travaux de maçonnerie : pose d'un enduit traditionnel couvrant finition broyée, remplacement des pièces de bois détériorées et divers travaux de reprises (fissures...).

Outre la fourniture et la pose des éléments indiqués ci-dessus, la prestation de l'entreprise comprend implicitement un plan de calepinage et les dispositifs de sécurité tels qu'ils résultent de la réglementation en vigueur.

L'entrepreneur est tenu d'établir ses ouvrages en conformité avec les normes et réglementation en vigueur.

Le présent document doit être vérifié, éventuellement complété si nécessaire, pour établir la décomposition du prix.

Prescriptions relatives aux matériaux : Le choix des produits à mettre en œuvre est fait suivant l'aptitude à la fonction selon les caractéristiques du subjectile, la protection et l'état de finition recherché.

L'entrepreneur fournit au maître d'ouvrage les échantillons permettant de fixer les teintes définitives.

Délai d'exécution : Travaux urgents (chutes de pierres). Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 1^{er} juin 2018

Visite du site : L'entrepreneur pourra effectuer une visite du site afin d'apprécier précisément toutes les conditions d'exécution des ouvrages et se rendre compte de leur importance et de leur particularité.

Protection des existants : L'entreprise devra prendre toutes les dispositions et toutes les précautions utiles pour assurer dans tous les cas, la conservation des ouvrages existants contigus ou situés à proximité. Les dispositions à prendre devront être telles que les ouvrages existants conservés puissent être restitués en fin de travaux dans le même état que lors de la mise à disposition aux entreprises en début des travaux. Dans le cas contraire, les entrepreneurs auront à leur charge tous les frais de remise en état qui s'avéreront nécessaires.

Echafaudage : Amenée, montage et démontage d'échafaudages, plates formes ou d'échelles nécessaires pour la réalisation des travaux avec toutes les normes de sécurité en vigueur (pose d'un filet de protection si besoin pendant le chantier)

Nettoyage de fin de chantier : Le titulaire devra nettoyer le chantier et ses abords après l'exécution des prestations et évacuer les déchets.

Date limite de remise des offres : Le 07 mai 2018, à 12 heures.

Critères de choix :

Les offres seront analysées et classées au regard des critères suivants, énoncés par ordre d'importance :

- Prix
- Délai
- Valeur technique

Le prix est analysé au regard du prix forfaitaire proposé, la valeur technique au regard des éléments techniques transmis par l'entreprise.

Négociation : Le maître d'ouvrage se laisse la possibilité de recourir à la négociation mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

Renseignements complémentaires : Ils peuvent être obtenus auprès du maître d'ouvrage à l'adresse et aux coordonnées ci-dessus.

Date de publication : Le 10 avril 2018

